

Rencontre de la prévention

« Le service propreté urbaine en régie ou en sous traitance : Les pratiques professionnelles et la prévention. ».

Les évolutions réglementaires en matière de santé et de sécurité au travail ont conduit à modifier l'intitulé de la « Rencontre ACMO » en « Rencontre de la prévention ». En effet la modification du décret n°1085-603 du 10 juin 1985 a supprimé la désignation d'ACMO en conseillers et assistants à la prévention.

Le thème de la rencontre de la prévention du 14 juin 2012 a porté sur « Le service propreté urbaine en régie ou en sous traitance : Les pratiques professionnelles et la prévention. »

Les activités de ce service sont diverses et varient en fonction des besoins et des volontés de l'autorité territoriale. Certaines collectivités favorisent uniquement l'entretien manuel de ces voiries alors que d'autres prennent en charge l'entretien mécanisé, le ramassage des dépôts sauvages et le détagage. L'ensemble de ces activités peut être pris en charge par la collectivité ou alors déléguée à la communauté d'agglomération ou une entreprise extérieure pour la totalité des prestations.

Cette activité présente par conséquent de nombreux risques professionnels pouvant engendrer des atteintes sur la santé.

Aucune donnée statistique sur les accidents du travail ou les maladies professionnelles n'est disponible pour cette activité professionnelle. Cependant, à partir des informations provenant du secteur privé, nous pouvons estimer qu'il s'agit d'une activité deux fois plus exposés à des accidents du travail.

D'autre part, le fait de sous traité cette activité ne libère pas la collectivité de ces responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail. Elle doit par conséquent respecter certaines obligations réglementaires notamment celles liées au risque de coactivité avec les entreprises extérieures.

1. Organisation de la journée

Cette journée s'est déroulée en deux parties :

- des séances plénières avec plusieurs intervenants,
- des ateliers pour travailler sur des méthodes et des outils de prévention.

a. Les séances plénières

Les séances plénières ont accueilli 5 intervenants. Tous les supports sont disponibles sur Extranet.

La première présentation du docteur BOURIN, coordinatrice des médecins de prévention du CIG, a porté sur l'identification des risques professionnels de l'activité propreté urbaine et la surveillance médicale à mettre en œuvre. Les risques chimiques, biologiques, de manutention ont été développés et d'autres risques ont été mis en exergue notamment les risques psychosociaux liés au contact avec les usagers et l'organisation du travail.

La Fédération Nationale des Activités de Dépollution et de l'Environnement (FNADE) représenté par M.Burgess, chargé de mission, a eu pour objectif de présenter les obligations réglementaires à respecter en tant que donneur d'ordre lorsque l'activité est sous traitée par une entreprise extérieure et l'importance de la rédaction des plans de prévention. La présentation des indicateurs de sécurité ont montré que ce secteur est fortement accidentogène. Cette fédération a rédigé un livret de sécurité dans lequel les risques professionnels et les consignes de sécurité sont présentés.

Trois retours d'expérience de collectivités ont complété les interventions précédentes.

La collectivité de Neuilly sur Seine a présenté les équipements de travail et les équipements de protections individuelles du service propreté. Cette présentation a porté sur les actions menées par le service propreté pour améliorer les conditions de travail des agents notamment celles portant sur le risque lié à l'activité physique (équipements plus légers, adaptés).

La communauté d'agglomération de Plaine Commune, représentée par M.ASSOUIA, responsable de prévention, a présenté la démarche portant sur l'évaluation des risques chimiques et les actions mises en place au sein de ce service pour réduire l'exposition à ce risque (substitution, sensibilisation au risque chimique à l'attention de l'encadrement et des agents et la réalisation des notices d'instruction). D'autre part, le préventeur a présenté la démarche entreprise en mode projet dans le cadre de l'élaboration d'un livret de sécurité spécifique à cette activité. Ce livret intègre les consignes générales, les risques spécifiques et les protections collectives et individuelles.

Cette matinée s'est achevée par la présentation du service propreté de la collectivité de Colombes où le responsable de service, M.RENAUDIN, a rédigé des fiches métiers et de risques et procède régulièrement à des journées de sensibilisation sur le thème de l'hygiène et de sécurité.

b. Les ateliers

Deux ateliers ont été organisés par le groupe de travail qui a été composé de Clémence GARNIER, Pauline MARTIN, Hélène DESLANDES, Florent MARCHETTI, Karim KRIR et Zouhir CHERNINE.

Le premier atelier a porté sur les risques généraux de l'activité propreté urbaine. A partir d'un quizz de 12 questions, les participants ont communiqué sur les obligations réglementaires, les actions de prévention à mettre en œuvre et les difficultés rencontrées au sein de leur collectivité.

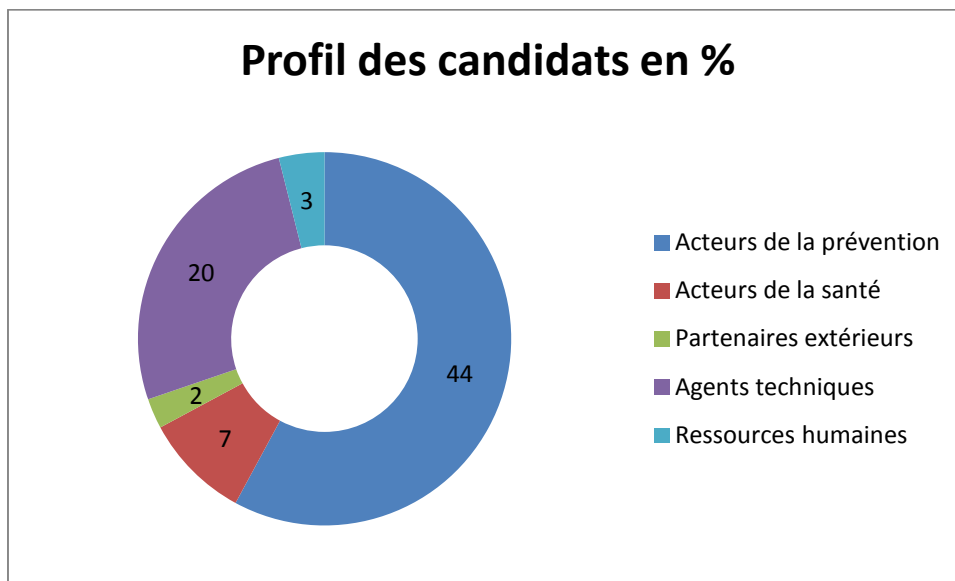
Le deuxième atelier a porté sur la réalisation d'un plan d'actions à partir d'éléments d'une étude de cas (document unique, accidents de service, EPI, plan de l'établissement,...).

2. Bilan de la journée

78 agents se sont inscrits à cette journée sur 300 collectivités invitées.

Les communes sont majoritaires (82%)

Ces séances plénières ont rassemblé 76 personnes et ont principalement accueilli des préventeurs et des agents techniques du service propreté (64% des participants).



Dans le cadre des ateliers, 55 participants dont 67% de préventeurs ont été répartis dans 5 groupes de travail et ont travaillé collectivement sur les risques généraux de l'activité propreté urbaine.